

Diminution des réserves de change étranger.—En 1947, l'avoir du Canada en or et en dollars américains tombe de 1,245 millions de dollars au début de l'année à 502 millions en fin d'année*. Cette chute provient de la balance des paiements internationaux en 1947, qui est étudiée au long au chapitre du commerce extérieur, pp. 976-981. En résumé, les changements les plus marqués de l'année à l'égard de la balance canadienne des paiements internationaux sont la réduction de l'excédent général au compte courant (de 357 millions de dollars en 1946 à 47 millions en 1947) et l'augmentation du déséquilibre bilatéral, soit une augmentation de l'excédent courant à l'égard du Royaume-Uni et de l'Europe occidentale et du déficit courant envers les États-Unis. En 1947 comme en 1946, le surplus considérable des exportations du Canada à la zone sterling et aux autres pays outre-mer a suscité des problèmes sérieux de financement. Le déficit de dollars canadiens dans chaque groupe a été comblé en parts à peu près égales par des transferts de change convertible au Canada et par des prêts du gouvernement canadien au montant de 563 millions de dollars. Durant l'année, toutes les importations du Canada sont payées comptant et, comme les importations et les exportations totales étaient à peu près égales, les ventes à crédit ont fait baisser presque d'autant les réserves canadiennes de change étranger.

Changements apportés à la réglementation en 1947.—En 1947, la réglementation du change est subordonnée à la loi sur le contrôle des changes et aux règlements pertinents édictés par le gouverneur général en conseil. Durant l'année, divers changements sont apportés aux règlements et au programme administratif; la plupart rendent la réglementation plus rigoureuse. Cependant, les grandes mesures prises en vue d'aviser aux pertes sérieuses à l'égard du change en 1947 sont des mesures de politique officielle indépendantes des règlements sur le contrôle du change.

En mars 1947, l'exemption de permis est retirée pour l'achat de numéraire américain dans les banques jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas \$100. En mai 1947, les règlements sont de nouveau modifiés et le montant de billets et monnaie des États-Unis qu'une personne peut conserver sans permission spéciale est réduit de 100 à 10 dollars; à la même date, l'exemption de permis pour l'exportation de monnaie par les voyageurs canadiens est réduite à 10 dollars en monnaie américaine et à un total de 25 dollars en numéraire américain et canadien. En novembre 1947, conformément au programme du gouvernement visant à la conservation des dollars américains, la Commission doit limiter à 150 dollars par année le montant de dollars américains que peuvent obtenir les Canadiens pour fins de voyage, sauf si les voyages sont de véritables voyages d'affaires, de santé ou d'éducation.

Lors de l'application du rationnement des dollars américains pour fins de voyages, le montant maximum qu'un résident du Canada déménageant dans un pays de la zone du dollar américain est autorisé à sortir du Canada durant la première année est réduit de 25,000 à 12,500 dollars. Comme par le passé, les dollars américains ne sont pas offerts au taux officiel pour ces transferts de capitaux. Ces transferts peuvent toutefois se faire par l'entremise des marchés libres des États-Unis.

Depuis avril 1947, la Commission approuve certains genres de paiements de capitaux par des résidents à des non-résidents, pourvu que les non-résidents concernés replacent les dollars canadiens ainsi reçus dans certains genres de valeurs mobilières domestiques au Canada. Les principaux paiements visés par ce changement sont les paiements de soldes dus sur les comptes entre compagnies qui repré-

* A la fin de 1948, l'avoir du Canada en or et dollars américains augmente à 998 millions de dollars, y compris 150 millions empruntés des États-Unis par le gouvernement canadien. Les autres facteurs qui ont contribué à l'augmentation des réserves en 1948 seront exposés dans le rapport de la Commission sur son activité en 1948.